PREFECTURE DE L'OISE

Beauvais, le 13 mars 2008

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Muriel LELEU
Tel : 03 44 06 12 55
Fax : 03 44 06 12 56
muriel.leleu@oise.pref.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
groupements à fiscalité propre
MM. les Sous-Préfets (pour information)

Objet : Fiscalité locale 2008.
P. j. : Etat 1259 MI ou 1259 Ctés en 5 exemplaires + 1 annexe relative au sommaire

Je vous prie de trouver ci-joint, l'état 1259 MI de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour l'année 2008. En raison du renouvellement des conseils municipaux, la date limite du vote de ces taux est reportée au 15 avril.

Les cinq exemplaires qui constituent l'état, accompagnés de la délibération portant sur le vote des taux par l'assemblée délibérante, devront être complétés et retournés à la sous-préfecture de votre arrondissement.

S'agissant des collectivités de l'arrondissement de Beauvais, il conviendra de les adresser à la Préfecture de l'Oise, direction des relations avec les collectivités locales – Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat, 1 place de la préfecture 60022 Beauvais cedex.

Par ailleurs, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a rédigé un document de synthèse sur les nouvelles dispositions fiscales. Ce document, dont le sommaire figure en annexe, est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Oise, à l'adresse suivante : http:www.oise.pref.gouv.fr, à la rubrique "informations générales" puis "infos mairie et EPCI".

Le ministère a également établi, comme chaque année, un dossier fiscal. Le premier fascicule est consacré à la réforme de la taxe professionnelle. Les deuxième et troisième fascicules décrivent les règles relatives à la fixation des taux des quatre taxes directes locales par les communes d'une part, et les groupements de communes d'autre part.

Si ces mises en ligne devaient vous poser une quelconque difficulté, les documents susvisés vous seraient alors transmis, par retour du courrier, sur simple demande téléphonique.

Je vous remercie de tenir compte de ces informations, en tant que de besoin, pour la préparation de vos budgets.

…/…

Pour toutes questions ou informations à caractère fiscal, je vous invite à prendre contact avec votre trésorier ou avec le pôle de fiscalité directe locale (PFDL) de la trésorerie générale de l'Oise (03.44.06.35.30) – messagerie tgpfdl060@cp.finances.gouv.fr) 2 rue Molière à Beauvais.

Mes services se tiennent également à votre disposition pour vous fournir tout élément d'information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le préfet
et par délégation,
la secrétaire générale,

Isabelle PÉTONNET